

RCS : BOURG EN BRESSE

Code greffe : 0101

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de BOURG EN BRESSE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2018 D 00975

Numéro SIREN : 844 750 299

Nom ou dénomination : VINCY

Ce dépôt a été enregistré le 06/11/2023 sous le numéro de dépôt 12878

Désignation de l'entreprise		VINCY SPFPL		Néant ☐ *	
Adresse de l'entreprise		EN PRAGNAT NORD		01500 AMBERIEU EN BUGEY	
Numéro SIRET *		8 4 4 7 5 0 2 9 9 0 0 0 1 9			
Durée de l'exercice en nombre de mois *		1 2		Durée de l'exercice précédent * 1 2	
				Exercice N clos le 3 1 1 2 2 0 2 2	
				Exercice N-1 clos le 3 1 1 2 2 0 2 1	
				Net 3	
				Net 4	
ACTIF		Brut 1		Amortissements - Provisions 2	
Immobilisations incorporelles		010		012	
Fonds commercial *					
Autres *		014		016	
Immobilisations corporelles *		028		030	
Immobilisations financières * (1)		040 187 328		042 187 328	
Total I (5)		044 187 328		048 187 328	
Total I (5)		044 187 328		048 187 328	
Matières premières, approvisionnements, en cours de production *		050		052	
Marchandises *		060		062	
Avances et acomptes versés sur commandes		064		066	
Créances (2)		068		070	
Clients et comptes rattachés *					
Autres * (3)		072		074	
Valeurs mobilières de placement		080		082	
Disponibilités		084 987		086 987	
Charges constatées d'avance *		092		094	
Total II		096 987		098 987	
Total général (I+II)		110 188 315		112 188 315	
Total général (I+II)		110 188 315		112 188 315	
PASSIF				Exercice N NET 1	
Capital social ou individuel *		120		100	
Ecarts de réévaluation		124			
Réserve légale		126		10	
Réserves réglementées *		130			
Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *)		131		132 16 955	
Report à nouveau		134			
Résultat de l'exercice		136		18 718	
Subventions d'investissement		137			
Provisions réglementées		140			
Total I		142		35 784	
Provisions pour risques et charges		154			
Total II		154			
Emprunts et dettes assimilées		156		137 118	
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164			
Fournisseurs et comptes rattachés *		166		2 407	
Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)		169 9 893		172 13 006	
Produits constatés d'avance		174			
Total III		176		152 531	
Total général (I + II + III)		180		188 315	
Total général (I + II + III)		180		188 315	
Dont immobilisations financières à moins d'un an		193		(4) Dont dettes à plus d'un an 195	
Dont créances à plus d'un an		197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice * 182	
Dont comptes courants d'associés débiteurs		199		(5) Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice * 184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

JN

Formulaire obligatoire (article 302, Septies A bis du Code Général des Impôts)		Désignation de l'entreprise		VINCY SPFL		Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le		Néant	
A R SULTAT COMPTA LE				13 1 1 2 2 0 2 2		13 1 1 2 2 0 2 1					
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *			209		210					
	Production vendue	biens	et livraisons	215		214					
		intracommunautaires									
		services *		217		218					
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222					
	Production immobilisée *					224					
	Subventions d'exploitation reçues					226					
	Autres produits					230					0
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)						232				0	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)					234					
	Variation de stock (marchandises) *					236					
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)					238					
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *					240					
	Autres charges externes *	(dont crédit bail : mobilier - immobilier)				242		1 951		1 538	
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)			243		244				
	Rémunérations du personnel *					250					
	Charges sociales (cf. renvoi 380)					252					
	Dotations aux amortissements *					254					
	Dotations aux provisions					256					
	Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *			259		262				
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles			260						
Total des charges d'exploitation (II)						264		1 951		1 538	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						270		(1 951)		(1 538)	
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers				(III)	280		22 159		15 454	
	Produits exceptionnels				(IV)	290					
	Charges financières				(V)	294		1 489		1 680	
	Charges exceptionnelles	dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)			347		300				
		dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)			348						
	Impôts sur les bénéfices *				(VII)	306					
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)						310		18 718		12 237	
R SULTAT FISCAL Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2						312		18 718	314		
Régime d'imposition	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *					316					
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles					318					
	Provisions non déductibles *					322					
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)					324					
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cpts-cts d'associés	247		Ecart de valeurs liquidatives sur OPC*	248		330		1 108		
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option			(Part de loyers dispensés de réintégration)	249		251				
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					998					
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					999					
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime								997		
	Entrepren- prises en diffi- culté (44. sexies A)	986		Zone franche urbaine (44 octies A)	987					342	
Reprise d'entre- prises en diffi- culté (44. septies A)	981		Jeune entreprise innovante (44. sexies A)	989							
Divers (44. quinquies A)	345		Investissements outre-mer	344							
Dédution exceptionnelle (art 39 decies) A B C D E F G									350	22 159	
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2						352			354	2 332	
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)					356					
	Déficits antérieurs reportables : *4.....8.4.0 dont imputés sur le résultat :								360		
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2						370			372	2 332	

ANNEXE

SOMMAIRE

	page
- REGLES ET METHODES COMPTABLES	
Principes et conventions générales	10
Permanence ou changement de méthodes	10
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN	
Etat des immobilisations	11
Etat des amortissements	11
Etat des provisions	11
Etat des échéances des créances et des dettes	11
Composition du capital social	12
Titres immobilisés	12
Disponibilités en Euros	12
Charges à payer	12

NA = Non Applicable NS = Non significative

W

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 188 314.97 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 0 Euros et dégageant un bénéfice de 18 718.37 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2022 au 31/12/2022.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

JU

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres participations	136 360		49 993
Prêts, autres immobilisations financières	975		
TOTAL	137 335		49 993
TOTAL GENERAL	137 335		49 993

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres participations			186 353	186 353
Prêts, autres immobilisations financières			975	975
TOTAL			187 328	187 328
TOTAL GENERAL			187 328	187 328

Etat des amortissements

Néant

Etat des provisions

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	975	975	
TOTAL	975	975	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	508	508		
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	136 610	28 431	93 661	14 518
Fournisseurs et comptes rattachés	2 407	2 407		
Groupe et associés	12 780	12 780		
Autres dettes	226	226		
TOTAL	152 531	44 353	93 661	14 518
Emprunts souscrits en cours d'exercice	50 000			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	21 278			

uw

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
ACTIONS	1.0000	100			100

Titres immobilisés

(PCG Art. 831-2/20 et 832-7)

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.
En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré.
Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	508
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 807
Autres dettes	226
Total	2 541



vw

VINCY
Société de participations financières de professions libérales par actions simplifiée
au capital de 100 euros
Siège social : En Pragnat Nord, 01500 AMBERIEU EN BUGEY
844 750 299 RCS BOURG EN BRESSE

DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE
DU 30 JUIN 2023

DÉCISION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2022

DEUXIEME DÉCISION

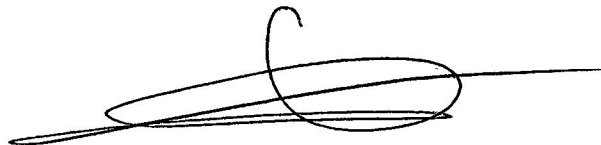
L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2022 s'élevant à 18 718 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice 18 718 euros

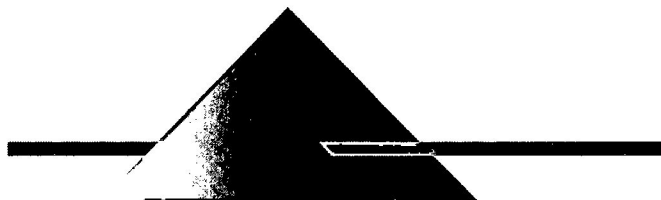
En totalité au compte "autres réserves" qui s'élève ainsi à 35 673 euros.

Conformément à la loi, l'associé unique constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

Certifié conforme
Le Président
M. Vincent NEBOIT



vu



B • V • F • D

BERTHEAS • VITROLLES • DRUENNE • SASTRE ET ASSOCIES
AVOCATS CONSEILS EN DROIT DES SOCIETES ET DROIT FISCAL

LEXTER DROIT DES AFFAIRES

MICHEL VITROLLES
VERONIQUE FLEUROT †
THIERRY DRUENNE
AMANDINE SASTRE
REMY JURINE
Avocats Associés

MARIE BELLANCA
EVY FORGE
Juristes

JEAN PAUL BERTHEAS
Membre fondateur

En partenariat avec :

LEXTER SOCIAL

SEDOS CONSEIL

ANNE PICHON
WILLY VILLE
Avocats associés

REÇU AU GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
DE BOURG EN BRESSE LE

24 OCT. 2023



Anne-Laure Ribeiro, commis-greffier

**GREFFE DU TRIBUNAL DE
COMMERCE DE BOURG-EN-BRESSE**

32 AVENUE ALSACE LORRAINE
PALAIS DE JUSTICE

CS 50317

01011 BOURG-EN-BRESSE CEDEX

Affaire : VINCY (SPFPL)
N/01907/AS/EB

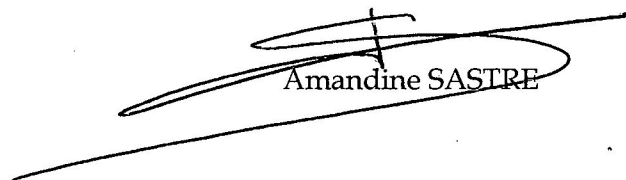
Mesdames, Messieurs,

Nous vous prions de bien vouloir trouver sous ce pli aux fins de dépôt au greffe,
un dossier concernant la société VINCY, à savoir :

- Un extrait du procès-verbal des décisions de l'associé unique en date du 30.06.2023 ;
- Une copie du bilan et du compte de résultat simplifiés pour l'exercice clos le 31.12.2022 ;

Vous trouverez également un chèque de **45,02 euros**, correspondant au montant des frais.

Nous vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de nos sentiments distingués.


Amandine SASTRE

Membres du
GIE LEXTER
associés

